

# ACAT-INFO

*Le magazine d'informations de l'ACAT Belgique.*

N° 3/2018

OCTOBRE 2018 – JANVIER 2019

COALITION  
MONDIALE  
CONTRE LA PEINE DE MORT  
[www.worldcoalition.org](http://www.worldcoalition.org)



DIGNITÉ POUR TOUS

10 octobre 2018 - Journée mondiale **contre** la peine de mort

L'ACAT-Info est le périodique quadrimestriel d'informations de l'ASBL Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture en Belgique.

Rédacteurs de ce numéro : Isabelle Detavernier et Olivier Gillis (coordination), Cécile Auriol, Michaël Bougard, Nadine Dawance, Louise Doume Mbia, Andreea Ranghel, Isabelle et Luc Detavernier.

Editeur responsable : Luc Detavernier. ACAT.

Contact : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) Belgique  
Rue Brogniez 44, 1070 Bruxelles. [acat.belgique@gmail.com](mailto:acat.belgique@gmail.com)

Tel: 0460.95.97.16

Site web : [www.acat-belgique-francophone.be](http://www.acat-belgique-francophone.be)

Dépôt : Bruxelles 15

*Chers lecteurs,*

*Petit appel de notre part : si l'un de vous désire partager ses réflexions sur un sujet qui lui tient à cœur à propos de la torture ou de la peine de mort, s'il veut étoffer une équipe dynamique et enthousiaste de bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre ! Nous serons heureux de pouvoir mettre votre plume à profit.*

*Bien chaleureusement,*

*Isabelle et Olivier, coordinateurs du comité de rédaction de l'ACAT Info*

# **Edito**

*Chers adhérents,  
Chers lecteurs,*

*Vous tenez entre les mains le dernier numéro d'Acat Info de cette année 2018.  
Un numéro riche et stimulant, bien en écho à notre triple mission d'information, de réflexion et de prière.  
Les plumes des différents membres du Conseil d'Administration attirent votre attention sur les événements importants de ce trimestre.*

*La campagne de la « Coalition Mondiale pour l'Abolition de la Peine de Mort », de ce 10 octobre, nous éclaire sur la situation et les conditions de détentions des prisonniers dans les couloirs de la mort : une mise à mort quotidienne de leur dignité humaine !*

*Plus proche de nous, géographiquement - mais peut-être pas dans les préoccupations de nos concitoyens - la campagne des « Journées Nationales de la Prison » pose la question épingleuse de savoir « A quoi sert (vraiment) la prison ? ». Une invitation à s'informer et à réfléchir sur la pertinence des incarcérations, notamment, pour les peines de courte durée.*

*Des animations et activités sur ce thème sont prévues comme chaque année du 16 novembre au 1<sup>er</sup> décembre.*

*A l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits Humains, l'Acat Belgique organisera un colloque le samedi 1<sup>er</sup> décembre, de 14 à 18h, pour s'interroger sur les liens entre droits humains et convictions chrétiennes.*

*De belles personnalités ont été invitées et le programme complet sera publié sous peu : une belle occasion de suivre les informations publiées sur notre site web <http://www.acat.be>.  
**SAVE THE DATE !***

*Ce numéro revient sur la “Nuit des Veilleurs” de juin dernier avec des échos très positifs et encourageants sur ce qui s'est vécu un peu partout chez nous en Belgique et à l'étranger. Une profonde action de grâces au Seigneur pour les exaucements reçus, notamment la libération de Victoire Ingabire pour laquelle nous avons prié et sommes intervenus.*

*Andréa Ranghel partage sa réflexion sur la liberté, valeur humaine et chrétienne.*

*Louise, notre jeune criminologue, nous revient avec un très bel article sur la situation difficile au Burundi.*

*Nadine nous emmène à la découverte de Jan Decock qui témoigne de son travail en milieu carcéral.*

*Cécile qui, au quotidien épingle l'actualité, recense et vérifie toutes les informations liées au mépris des droits humains fondamentaux dans le monde entier, nous fait l'inventaire des dernières actions menées par l'ACAT. Elle nous adresse aussi les magnifiques nouvelles qui concernent les libérations de détenus. Cela nous donne la joie au cœur et nous encourage à poursuivre sans relâche notre action.*

*Merci à tous les membres du CA pour leur implication souvent dans l'ombre.*

*Passionnante lecture et fervente intercession !*



*Pour le Conseil d'administration,  
Luc Detavernier, Président.*

# A vos agendas !

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le **10 décembre** Journée des Droits de l'Homme en 1950 afin de promouvoir auprès de tous les peuples la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, idéal commun à atteindre par tous et par toutes les nations. Cette journée marque l'anniversaire de l'adoption en 1948, par l'Assemblée, de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous vous invitons dès à présent à bloquer votre **samedi 1<sup>er</sup> décembre après-midi**. Le programme et d'autres renseignements suivront sous peu... Une bonne raison pour visiter régulièrement notre site web: [www.acat.be](http://www.acat.be)



*L'éducation aux droits de l'homme est bien plus qu'un sujet de leçon ou que le thème d'une journée: c'est un processus qui vise à ce que chacun soit équipé pour vivre sa vie dans la sécurité et la dignité. En cette Journée internationale des droits de l'homme, continuons ensemble à faire le nécessaire pour que les générations futures aient une culture des droits de l'homme, et à promouvoir la liberté, la sécurité et la paix dans tous les pays.*

Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU de 1997 à 2006

# Retour sur la Nuit des Veilleurs 2018

## « La fraternité ... jusqu'à aimer ses ennemis »

*Le 23 juin dernier, comme chaque année, nous nous sommes associés à la « Nuit des Veilleurs » à l'occasion de la journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture. Un peu partout en Belgique, nous nous sommes unis dans la prière pour ces victimes de la torture et de la répression, pour les condamnés à mort hantés par l'attente. Tour d'horizon et témoignages...*



### Veillée à Montignies-lez-Lens (le 22 juin à 20h)

Sept bougies allumées sur l'autel: Albert Love, Victoire Ingabire, Nguyen Ngoc Nhu Quynh, Bertrand Zibi Abeghe, Abdulhadi Al Kawaja, Germain Rukuki et leurs bourreaux.

Tout autour, vingt personnes venues de Lens, Mons ou Soignies.

Dans les oreilles et dans les cœurs, l'appel de Jésus: "Aimez vos ennemis. Priez pour ceux qui vous persécutent afin de devenir fils de votre Père qui est aux cieux..." Mt5, 44-45.

Et, en écho, la méditation d'Albert Love, détenu à Waco (Texas): "Je veux prier pour ceux-là qui me haïssent. Pourquoi ? Parce que je suis un fils de Dieu et que je peux aimer comme notre Père aime."

Tous ensemble nous nous sommes tournés vers le Seigneur. Nous avons prié et chanté, sûrs que par nous, par vous qui lisez ce texte, par tous, il peut faire paraître son Jour et le temps de sa grâce.

Après avoir signé un vibrant merci (en anglais) à Albert Love, chacun est rentré chez soi avec, dans sa prière, une des personnes que nous avions évoquées pendant la veillée.

Que Dieu notre Père, qui a commencé en nous une oeuvre excellente, en poursuive l'achèvement, avec l'Esprit, jusqu'au Jour de Jésus-Christ! 22 Participants. **Térèse-Marie Bernard**

### Nuit des Veilleurs à Durbuy (les 23, 24 et 26 juin)



En soutien à la NDV, une adoration en présence du Saint Sacrement a été animée par le Groupe Taizé de Durbuy.

Cette prière de grande ferveur, tenue chez un membre du Groupe, a été très appréciée par les participants, unanimes à regretter la faible fréquentation et désireux d'envisager

une sensibilisation plus élargie dans l'avenir.

Pourtant, comme chaque année, une invitation avait été insérée dans le journal paroissial distribué dans toutes les habitations du doyenné, affichée aussi dans des lieux très fréquentés et largement diffusée par les membres du Groupe.

La NDV a été mentionnée aux messes du weekend et une intention spéciale a été lue après l'homélie." **Marguerite Dumont**

### **Veillée à Essen-Heisingen (Rhur en Allemagne)**

C'était une première. Plus de quarante personnes, assemblées d'abord en l'église catholique St. Georg, ont mis, à partir de 21 heures, le cap sur la Pauluskirche, lieu de culte protestant. Aux prières, dont plusieurs communautés avaient tissé le fil, succédaient les méditations développées et animées à tour de rôle par un prêtre et deux pasteurs, toujours portées par la parole de Mathieu « La fraternité... au point d'aimer son ennemi ». L'accompagnement musical (flûte, guitare et de nombreux chants, même en anglais) offrait à la célébration son ossature et lui prêtait sa profondeur.

Comment aimer notre prochain ? Y parvenons-nous jamais ? Selon Freud et Nietzsche, c'est absolument impossible, tandis que, pour les pragmatiques, nous ne faisons jamais que des concessions. Or, la dignité humaine est là, comme une clef à notre disposition, qui nous permet de considérer l'autre non plus comme l'élément d'un collectif, mais bien comme quelqu'un qui est mon égal en droits et en dignité, indépendamment de son apparence, et du milieu culturel dont il est issu. En effet, même si je ne semble pas en mesure de l'aider, je puis lui venir en aide puisque ou si je le souhaite, mais à condition, bien entendu, de me laisser toucher par lui. Axe essentiel de la prière : les personnes détenues de façon arbitraire au Bahreïn, Gabon, Mexique, Vietnam et en Tunisie.

Nous ne reconnaissons la valeur d'autrui qu'à partir du moment où nous accomplissons le premier pas, nous acceptant tels que nous sommes. Reconnaître sa dignité à l'autre, même s'il est notre ennemi, le regarder comme un être humain et s'interroger sur le pourquoi de sa conduite et de sa transformation, nous aidera dans cette démarche de charité. Idéalement nous pourrons lui accorder notre pardon, à l'instar du Mahatma Gandhi.

A St Paulus, s'élèveront encore des prières pour les victimes de tortures et dissidents : Burundi, Rwanda, un condamné à mort aux USA et un activiste chinois. A St Georg, les participants ont été invités à cosigner une lettre de soutien à la bloggeuse Nguyễn Ngọc Như Quỳnh; chez les Protestants, un message de soutien et d'encouragement est adressé au Marocain Naâma Asfari. **Marlise Morgenschweiss**



**A Bruxelles, en la Basilique de Koekelberg (24 juin)**

Quelques témoignages de la cérémonie à Koekelberg ...

*« La nuit des veilleurs fût longtemps pour moi un simple événement dont j'ignorais le véritable objectif, ceci jusqu'au 26 juin dernier. J'ai été vraiment marqué par les souffrances qu'endurent mes semblables dans d'autres points du monde. Comment vivre avec un tel niveau de peine? J'ai pris le temps de dire merci au Seigneur du fait qu'il leur accorde un mental assez solide pour être à la hauteur de ces difficultés. Mes encouragements vont à l'ACAT pour ce travail abattu afin d'arracher des petits moments de joie et d'espoir à ces personnes. Soyez bénis. » Thierry Monthe*

*« Je n'avais jamais entendu parler de l'ACAT ni de la Nuit des Veilleurs jusqu'à il y a deux ans, en 2016. Notre chorale avait alors été invitée à participer à la Nuit des Veilleurs pour la première fois. Ce fut un choc de savoir que de nos jours des personnes sont persécutées, torturées et emprisonnées injustement, surtout dans un monde qui ne nous appartient pas.*

*En participant à la dernière nuit des veilleurs, je savais que cela allait être un moment douloureux, mais au final tout s'est bien passé car par la grâce de Dieu, l'une des personnes emprisonnées a obtenu gain de cause. Je profite de l'occasion pour remercier et encourager toutes les personnes travaillant à l'ACAT. Vous faites du bon boulot en aidant ces personnes et je prie afin que Dieu vous donne la force de continuer ce travail. Que Dieu vous bénisse abondamment. » Eugénie Ngo Ngweha*

*« Je voulais partager avec vous le beau moment que nous avons vécu samedi soir à la Basilique de Koekelberg pour la Nuit des Veilleurs 2018 à Bruxelles. Nous étions environ 150. Un très beau service et une belle complicité entre les intervenants œcuméniques ... »*

**Luc Detavernier, Président de l'ACAT**

### **Le témoignage de William Rey :**

*« Comme vous qui me lisez, je ne suis qu'une petite poussière égarée à la surface du monde. Parfois j'y suis acteur mais, le plus souvent, je ne suis que témoin des merveilles que Dieu nous offre, le sourire d'un enfant, la profondeur d'un coucher de soleil ou l'amour partagé entre deux bénis de Dieu. Parfois aussi ce sont des horreurs qui me bouleversent, ce sont des guerres, des tortures, des cruautés sans nom qui ravagent un pan d'humanité, qui détruisent un de mes frères, qui me plongent dans un monde sans Dieu. Y aurait-il un monde sans Dieu, un monde où Dieu aurait oublié d'être activement présent ? Nous sommes effarés, perdus, démunis devant ces situations que nous ne pouvons ni admettre, ni comprendre. Je suis si faible face au Mal. Que ses jugements sont insondables et ses voies impénétrables ! (Rm 11, 33).*

*Pourtant, contrairement à cette première impression, nous ne sommes pas impuissants car nous pouvons prier; nous devons prier. Cette Nuit des Veilleurs contribuait à rendre palpable le pouvoir de la prière. Prier? Que veut dire prier, pourquoi prier? Oui, je vous entends. Moi aussi je suis souvent incapable de prier, alors j'écoute. Ce n'est pas facile et, quand on manque d'habitude, il est bon de se mettre en condition comme un promeneur qui s'équipe avant de sortir. L'un est toujours prêt à prier, l'autre le fait plus difficilement.*

*Je disais "pourquoi" prier, ce serait plus juste de penser à "pour quoi" et à "pour qui". Mais je suis tristement égoïste et ma réponse est en premier lieu "pour moi". Parfois, assez rarement, j'ai une demande précise à adresser à Dieu; généralement pourtant, je suis plus enclin à la louange qu'à la requête : Dieu connaît nos besoins. Donc, je commence par prier "pour moi". J'écoute ce que mon corps, mon cœur, mon âme me donnent à entendre. C'est d'habitude du bruit, beaucoup de bruit qui prend peu à peu forme, où certaines attentions et pensées viennent à dominer.*

*Parfois je sors de cette première phase, parfois elle s'approfondit et j'en sors avec une résolution tournée vers le monde qui m'entoure. Parfois aussi je plonge plus loin, beaucoup plus loin, et je sens un infini qui me dépasse en toute qualité. C'est pour moi le moment de partager ce qui me tient à cœur; je Lui fais totale confiance pour en tirer ce qu'il y a lieu selon Sa volonté. Je suis impuissant, incapable d'agir sur notre monde. Dieu peut agir là où nous sommes trop faibles. Comme je l'écrivais, cette Nuit des Veilleurs contribuait à rendre palpable le pouvoir de la prière. Chacun prie à sa propre façon. »*

***Et le message adressé à William Rey de la part d'Albert Love :***

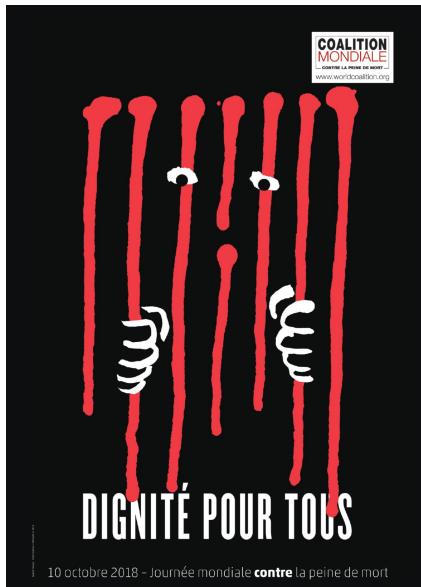
*« Cher William... Que la paix soit avec toi. J'ai reçu ta lettre il y a quelques mois. Je m'excuse de prendre autant de temps pour te répondre ; tiens en responsable ma tête plutôt que mon cœur. Je te remercie de partager ta foi en Dieu avec moi, et de me transmettre des mots encourageants. J'apprécie beaucoup et je suis heureux que tu aies aimé ma lettre envoyée à l'Acat Belgique. Je prie pour que ce message, qui glorifie Dieu, vous bénisse tous. William, prends soin de toi et que Dieu soit avec toi, au travers de son amour et de sa gloire.  
Shalom, free ☺ »*

**Albert Love**



# 16<sup>ème</sup> Journée internationale de lutte pour l'abolition de la peine de mort - 10 Octobre 2018

## « Dignité pour tous »



*La campagne de mobilisation de cette année met l'accent sur les conditions de détention dans les couloirs de la mort et le respect de la dignité humaine des détenus. Dignité pour tous.*

De toutes parts les témoignages affluent : condamnés à mort, familles, avocats, gardiens même aussi parfois dénoncent les conditions dans lesquelles vivent les détenus en attente de leur exécution dans les couloirs de la mort.

Ces conditions sont assimilables à de la torture : exigüité des cellules, surpeuplement de celles-ci ou au contraire isolement total empêchant toute communication avec les proches et l'avocat, températures extrêmes en été et en hiver occasionnant des maladies, nourriture insuffisante ou de mauvaise qualité, privation d'activités physiques, manque d'intimité, intimidation, pression psychologique entraînant des troubles irréversibles, la liste n'est malheureusement pas exhaustive !

Soumis à de telles conditions de vie, les condamnés vivent au quotidien des mises à mort de leur dignité ! L'engagement pour l'abolition de la peine de mort ne peut faire l'impasse sur cette sensibilisation aux conditions de vie de détenus, dont le respect des droits fondamentaux est bafoué !

Les personnes détenues dans les couloirs de la mort sont supposées disposer des mêmes droits et des mêmes conditions de traitement que toutes les autres catégories de prisonniers, telles que répertoriées dans « Les Règles Nelson Mandela ».

Cet ensemble des règles minimales pour le traitement des détenus, adopté par les Nations Unies en décembre 2015, est, à ce jour, l'ensemble des normes le plus élaboré relatif aux conditions carcérales. Il établit des normes internationales en matière de droits de l'homme concernant les droits fondamentaux des détenus. Or il apparaît clairement qu'elles sont largement bafouées.

### La peine de mort en pratique

- 107 pays ont aboli la peine de mort pour tous les crimes ;
- 7 pays ont aboli la peine de mort pour les crimes ordinaires ;
  - 28 pays sont abolitionnistes en pratique ;
  - 56 pays sont réceptionnistes ;
- 23 pays ont procédé à des exécutions en 2017 ;
- Les 5 pays qui ont le plus exécuté au monde en 2017 sont : la Chine, l'Iran, l'Arabie saoudite, l'Irak et le Pakistan.

Même si les conditions de détention des personnes condamnées à mort varient d'un pays à l'autre, elles affectent partout non seulement la personne condamnée à mort, mais aussi les familles, les proches et les avocats. Le « Phénomène des couloirs de la mort », syndrome regroupant la dureté des conditions de détention, la durée excessive de l'incarcération et l'angoisse de vivre sous le coup d'une condamnation à mort, constitue une violation de l'interdiction des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Au niveau national, plusieurs tribunaux ont ainsi reconnu que les conditions de vie dans les couloirs de la mort constituent une possible violation de l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

A l'occasion de cette campagne, nous vous invitons à

- vous documenter sur la question en consultant le site de la « Coalition mondiale contre la peine de mort » : <http://www.worldcoalition.org/fr/worldday.html> et à promouvoir l'argumentaire en faveur de l'abolition de la peine de mort.
- Vous engager dans une correspondance fidèle avec un prisonnier détenu dans les couloirs de la mort en contactant Mme Anne Boucher de l'Acat France ([anne.boucher@acatfrance.fr](mailto:anne.boucher@acatfrance.fr)). Elle pourra vous informer sur les procédures à suivre en vue d'une telle correspondance.

*Pasteur Isabelle Detavernier*

### **Quelques-uns des « droits fondamentaux » des détenus en vertu du droit international<sup>1</sup>**

1. L'absence de torture ou autres traitements cruels, inhumains ou dégradants
2. Le respect de la dignité et de la valeur des détenus en tant qu'êtres humains
3. L'accès aux soins médicaux, y compris au traitement des problèmes de santé mentale
4. Une nourriture de bonne qualité nutritionnelle et un accès à l'eau potable
5. Des conditions de vie salubres et adéquates, y compris dans les cellules et les salles de bains
6. Un accès à l'air libre et à l'exercice physique
7. Un espace personnel suffisant
8. Un accès aux activités éducatives et professionnelles
9. Le maintien régulier d'un contact avec les proches
10. L'accès à un avocat

<sup>1</sup> [http://www.worldcoalition.org/media/resourcecenter/WD2018\\_Leaflet\\_FR\\_2018](http://www.worldcoalition.org/media/resourcecenter/WD2018_Leaflet_FR_2018)

## **Conditions de vie dans les couloirs de la mort, témoignages...**

*Les témoignages ci-dessous dressent un portrait affolant des conditions de vie dans les couloirs de la mort de différents pays qui la pratiquent encore.*

« Quand je vois mon mari, je vois un mort vivant. Il est condamné à mort depuis douze ans, et depuis douze ans, moi aussi j'endure son calvaire. Je subis le regard de la société. Il est un paria donc je suis devenue une paria. Souvent je me dis qu'ils n'ont même pas besoin de l'exécuter, l'enfer de la détention va le faire mourir. Vu comment ils sont traités, je me dis qu'ils n'ont même pas besoin de les exécuter. Dès que le téléphone sonne, j'imagine toujours qu'on va me dire : « Venez récupérer le corps de votre mari... »

***Mayia, épouse d'un condamné à mort au Maroc.***

« Quand je suis venue rendre visite à mon fils, il était penché sur le sol alors qu'un convoi de 10 personnes l'accompagnait. Quand j'ai vu le nombre de gardiens qu'ils avaient déployés pour me l'amener, je n'ai pas pu m'empêcher de demander ironiquement s'ils avaient besoin d'appeler d'autres gardiens. Mon fils m'a avoué qu'à l'intérieur, il était fréquemment soumis à des railleries verbales et à des pressions psychologiques de la part du personnel pénitentiaire. »

***Tamara, maman de Pavel, exécuté en 2014 au Belarus.***

*Une des prisons du Kivu à l'est de la RDC a été construite en 1948 pour accueillir 150 détenus. Aujourd'hui, ils sont 828, dont 11 condamnés à la peine capitale.*

*Mon client vit dans la cellule n° 2, dans laquelle 143 autres prisonniers s'entassent dans une pièce de 7 m sur 6 m. Ils dorment à six par matelas. D'autres s'allongent à même le sol ou passent la nuit sur des sacs en toile attachés aux lits avec des cordes. Pour toute nourriture, mon client reçoit une fois par jour, une petite tartine de foufou de maïs servie avec une maigre portion de haricots dosée dans une boîte de concentré de tomate de 70 g à moitié pleine. Aujourd'hui, son corps est efflanqué. Pour les soins, seulement deux infirmiers se présentent à la structure sanitaire attachée à la prison. Et s'il est malade, il doit lui-même acheter ses médicaments. Mais avec quel argent ? »*

***Olivier, avocat d'une personne condamnée à mort en RDC.***

# Douze raisons d'être contre la peine de mort<sup>2</sup>

1. Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Aucune autorité ne saurait décider de la mort d'un être humain.
2. C'est un **châtiment cruel et inhumain** : attente de l'exécution, souffrance de la mise à mort.
3. **Elle relève de la vengeance, pas de la justice.** Elle légitime la violence qu'elle prétend combattre.
4. **Elle est irréversible** : des innocents peuvent être exécutés ; la justice humaine est toujours faillible.
5. **Elle interdit toute possibilité d'amendement** pour le criminel.
6. Elle n'est **pas dissuasive**. Elle n'arrête pas les criminels motivés par la passion ou le fanatisme. La criminalité n'a jamais augmenté dans les pays qui ont aboli la peine de mort.
7. Il n'est pas nécessaire que le châtiment soit de même nature que le crime (les violeurs ne sont pas condamnés à être violés, les tortionnaires à être torturés...). **Il est contradictoire de punir un crime par un crime.** Une condamnation à de longues années de prison est un châtiment extrêmement sévère.
8. Il est **possible de tenir les délinquants les plus dangereux à l'écart de la société sans les exécuter.**
9. **Elle frappe d'abord, et de façon disproportionnée, des personnes défavorisées** (pauvres, marginaux...) ou appartenant à des groupes ethniques particuliers. Elle est souvent prononcée à l'issue de procès bâclés ou fondée sur des aveux obtenus par la violence.
10. Elle est souvent un **moyen utilisé par des gouvernements répressifs pour éliminer des opposants.** Elle est alors un instrument de pouvoir destiné à terroriser.
11. **La carte de son abolition épouse celle de la démocratie** (à l'exception des États-Unis et du Japon).
12. **Le droit international encourage les États à l'abolir.** La justice internationale y a renoncé, même pour les crimes les plus graves : crimes contre l'humanité ou génocides.

---

<sup>2</sup> <http://www.acatfrance.fr/>

# A quoi sert (vraiment) la prison ?

Du 16 novembre au 2 décembre 2018, se tiendront les journées nationales de la prison dont le thème sera « A quoi sert (vraiment) la prison ? ». C'est l'occasion pour nous tous de réfléchir sur la question de la détention et de son intérêt.



La Belgique compte 34 établissements pénitentiaires dont 15 en Wallonie et 3 à Bruxelles.

En 2016, selon l'étude du Centre Jean Gol sur la surpopulation carcérale en Belgique, 10.723 personnes sont incarcérées dans les prisons belges.

Ainsi, la capacité carcérale est dépassée : nous connaissons une surpopulation de 16 %. La détention préventive a augmenté de 9 % entre novembre 2016 et mars 2017.

En 2016, 34 % des personnes détenues sont des prévenus, 59 % des condamnés et 7 % des internés (cas psychiatriques). Un effort a été opéré ces dernières années pour garantir un meilleur soin aux internés et renforcer l'accompagnement thérapeutique en étroite collaboration avec les hôpitaux psychiatriques. Le nombre d'internés a diminué de 28 % depuis 2011.

Pour beaucoup, l'emprisonnement semble être la seule réponse pour punir les délinquants et les empêcher de nuire. Et pourtant, il faut se poser la question de savoir si la prison est réellement une peine dissuasive. Les statistiques en matière de récidive semblent démontrer le contraire. Penser que plus une peine est sévère, plus elle est dissuasive, est sans fondement.

Vouloir simplement enfermer et mettre hors d'état de nuire sans questionner l'après, relève d'une vision à court terme. Il faut souligner l'importance de la réinsertion, de la réhabilitation pour éviter la récidive. Les experts qui se penchent sur ces questions remettent en cause l'efficacité de la peine de prison en termes de prévention de la récidive.

En France, 75 % des peines prononcées sont inférieures à un an. C'est justement pour les personnes condamnées à des courtes peines que l'on constate les effets les plus néfastes de la prison et les taux de récidive les plus importants. On observe que ces détenus ont peu de possibilités pour préparer la sortie et qu'ils sont les plus touchés par la surpopulation carcérale.

Les courtes peines engendrent une désocialisation : elles aggravent les facteurs de délinquance. Les recommandations des experts vont dans le sens d'une suppression des peines d'enfermement et leur remplacement par des peines non privatives de liberté. Celles-ci ne doivent pas être perçues comme des faveurs : ce sont de réelles sanctions (surveillances électroniques, travaux d'intérêt général, ...) permettant une meilleure réinsertion tout en réduisant les risques de récidive.

La sanction pénale doit viser la réinsertion. La prison doit être une peine parmi d'autres. **Les conditions de détention doivent garantir le respect de la dignité humaine.** Il est important de souligner la nécessité d'un suivi après la prison pour éviter la récidive et le cercle vicieux de la délinquance.

Les droits humains sont interrogés. Les conditions de détention induisent la dépendance. Nous pensons aux actes de la vie quotidienne : sortir, se soigner, manger, se laver, voir sa famille, ... Comment redevenir autonome ? Ne faudrait-il pas mieux responsabiliser qu'enfermer à tout prix ? Ne faudrait-il pas plaider pour des sanctions utiles pour corriger le comportement et empêcher un nouveau passage à l'acte ?

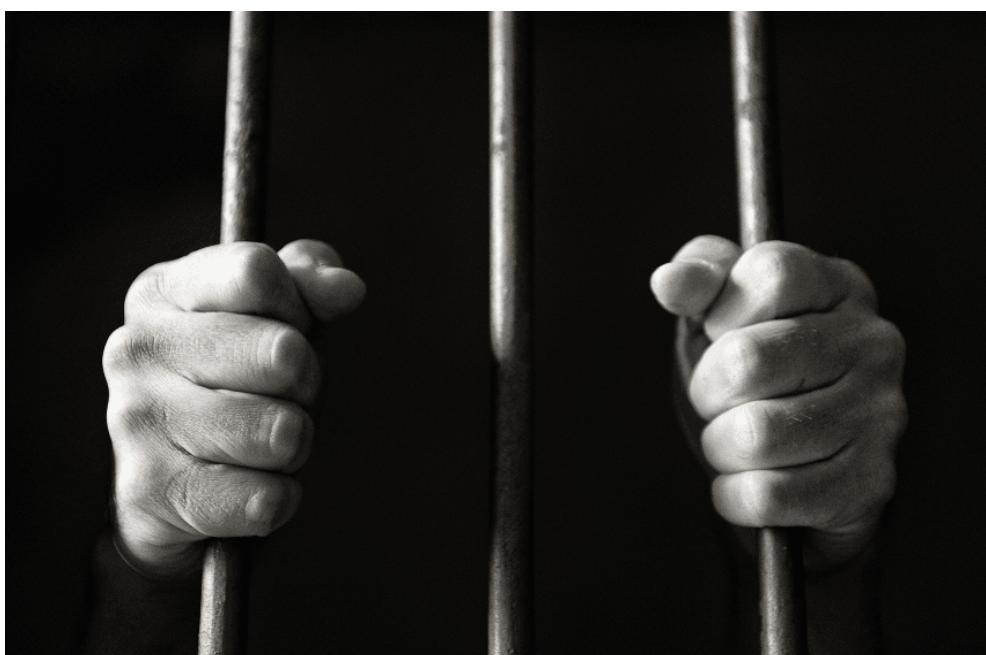
*Luc Detavernier*

Les « Journées Nationales de la Prison » se tiennent du 16 novembre au 2 décembre - de multiples initiatives sont mises en place partout en Belgique sur le thème « A quoi sert (vraiment) la prison ? »

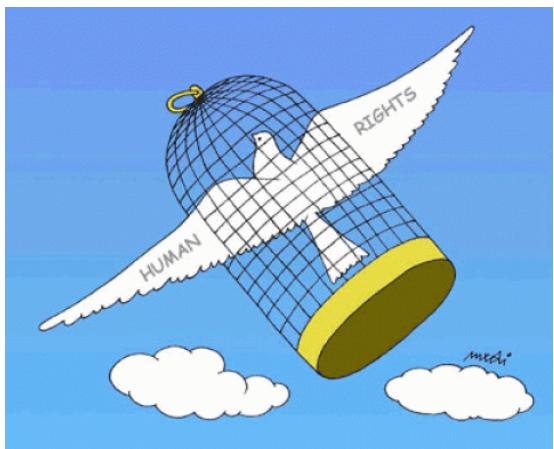
Renseignements disponibles sur le site [www.jnp-ndg.be](http://www.jnp-ndg.be)

Le **16 novembre**, le service d'aide sociale aux justiciables « APO », du Centre Social Protestant, organise un colloque à Molenbeek (Salle de la Vallée – Rue du Choeur, 46 - 1080) **de 13h30 à 16h** avec différents intervenants du monde carcéral : gardien, directeur de prison, travailleur social, membre de famille de détenu, ...

Des animations seront proposées par l'APO et la Ligue des Droits de l'Homme. Une exposition photo sera également organisée, ainsi qu'un « escape game ».



# Déclaration des droits de l'Homme : la liberté, valeur humaine et chrétienne



La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen clame l'importance de la liberté. Ce droit essentiel, auquel tout être humain aspire, est affirmé dès l'article premier : "*Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits...!*" Est-il, en effet, privilège plus grand que celui d'être libre ?

La « liberté » est un mot magique qui soulève et transporte ; un mot compliqué, parce qu'il supporte des définitions diverses et parfois opposées.

D'un point de vue chrétien, on pourrait dire que souvent la liberté est mal comprise. Beaucoup de personnes dans le monde entier souffrent d'entraves à leur liberté de penser et de s'exprimer ou même de vivre leurs convictions ou leurs traditions à leurs manières.

L'homme est libre, libre de faire le bien comme le mal. Il peut aimer comme il peut violer et tuer. Il faut bien le reconnaître, l'homme est divisé en lui-même ; l'histoire nous le révèle chaque jour depuis toujours. La conquête de la liberté, de la liberté de faire du bien est une longue et difficile construction. Puissance d'amour et de haine se mêlent constamment.

La Parole de Dieu propose également sa définition de la liberté : « *Car vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ ; vous tous, qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ. Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous êtes un en Jésus-Christ* » (Galates 3:26-28). Ce passage illustre bien l'esprit biblique de la liberté entre les êtres humains. Dieu regarde les croyants, quel que soit leur statut social, leur nationalité ou leur sexe, comme égaux devant Lui.

Dans la première épître aux Corinthiens, l'apôtre Paul traite encore de liberté, mais selon une acceptation différente de ce que nous entendons aujourd'hui. « *Tout m'est permis, mais tout n'est pas utile ; tout m'est permis, mais je ne me laisserai asservir par quoi que ce soit.* » (1 Cor. 6:12). Dans l'épître aux Galates, il déclare : « *C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis. Demeurez donc fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude* » (Gal. 5:1).

Nous pourrions également citer Saint Augustin qui résume en quelque sorte la doctrine de Paul dans cette maxime : « *Aime et fais ce que tu veux.* » En effet si l'on aime, nous ne pouvons vouloir que le bien pour les autres et pour nous-mêmes.

Ces trois passages nous font clairement comprendre que le sens biblique de la liberté est d'abord celui de la maîtrise de soi et de l'orientation vers le bien. Ici, la liberté n'est pas le pouvoir de se livrer à tous nos penchants naturels, mais d'être justement capables de les dominer pour les orienter dans une nouvelle direction plus conforme au dessein de Dieu.

La liberté est toujours une libération. Elle presuppose la capacité de se débarrasser des obstacles qui l'empêchent d'être. Le combat contre ces obstacles se divise en deux, selon que les menaces sont extérieures ou intérieures.

La libération extérieure a des formes diverses : politique, quand il s'agit de réduire l'oppression et la violence publique, économique, afin que chacun puisse gagner sa vie et posséder ce qui lui est nécessaire, culturelle, lorsque les libertés de pensée et d'expression se trouvent menacées par les conformismes sociaux et les idéologies dominantes ; etc.

La meilleure protection de la liberté personnelle réside dans la promotion des droits de l'homme. Ces droits, dits naturels en ce qu'ils qualifient la personne avant toute reconnaissance sociale, ont donné naissance aux libertés publiques, écloses au fil des siècles : libertés de pensée, d'expression, de religion, d'association, de circulation, de participation à la vie politique. Ces libertés désignent des situations juridiques légales et réglementaires dans lesquelles l'individu se voit reconnaître le droit d'agir – ou de s'abstenir d'agir – sans contrainte, dans le cadre des limites fixées par le droit positif et, éventuellement, déterminées sous le contrôle du juge.

Quant à la libération intérieure, c'est le travail d'élimination des conflits qui proviennent de plusieurs sources. La plus importante est celle venant des passions, conflit permanent demeurant dans l'homme dès sa création. Souvenons-nous par exemple de la situation de forte irritation dans laquelle se trouvait Caïn, suite au refus de l'Eternel de valider son offrande, contrairement à celle de son frère, situation qui résume très bien notre propos. L'Eternel dit à Caïn : « *Certainement, si tu agis bien, tu te relèveras. Si en revanche tu agis mal, le péché est couché à la porte et ses désirs se portent vers toi, mais c'est à toi de dominer sur lui.* » (*Genèse 4,7*).

Ainsi Dieu propose sans rien imposer. On trouve écrit dans le livre du Deutéronome : « *Je te propose aujourd'hui de choisir ou bien la vie et le bonheur, ou bien la mort et le malheur. Je prends aujourd'hui à témoin contre toi le ciel et la terre : je te propose de choisir entre la vie et la mort, entre la bénédiction et la malédiction. Choisis donc la vie, pour que vous viviez, toi et ta descendance, en aimant le Seigneur ton Dieu, en écoutant sa voix et en t'attachant à lui. C'est là que se trouve la vie, une longue vie sur la terre que le Seigneur a juré de donner à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob*

 » (*Dt 30, 15-20*).

Dieu espère la réponse de l'homme, mais il ne la constraint pas. Il n'y a pas d'autre puissance en Dieu que celle de l'Amour. Un Amour tout-puissant c'est un amour qui va jusqu'au bout de lui-même, qui donne tout, jusqu'à se donner lui-même. C'est par cet énorme amour que Dieu donne la liberté de choisir à l'homme.

Dieu est Amour ! Il a créé l'homme par amour et il l'a rendu capable d'aimer à son tour. Le salut de l'homme se ramène finalement à la question posée par Jésus à Pierre : « *M'aimes-tu plus que ceux-ci ?* » Or, l'expérience humaine enseigne qu'il n'y a pas d'amour sans choix. L'amour se propose, il ne s'impose jamais. Dieu attend de notre part la réponse faite par Pierre : « *Oui, Seigneur, tu sais bien que je t'aime.* » (*Jean 21,15*). La liberté humaine est ainsi la condition de la vérité de cette réponse. Sans elle, le salut ne serait qu'un leurre. Quel serait le sens de notre choix s'il ne procérait pas de notre liberté ? Celui qui nous a créés à son image, donc capable d'aimer, ne pouvait pas nous rendre autrement que libres.

La liberté personnelle passe par une éducation de la conscience et de l'intelligence. La personne, par exemple, devra se débarrasser de la tentation que peuvent exercer sur elle les illusions de la liberté, ou la possibilité de faire ce qu'elle veut, même le mal. De ce point de vue, nous pouvons dire que les trois tentations de Jésus dans le désert sont celles auxquelles tout humain va se confronter au cours de sa vie. A savoir que le désir et la volonté de puissance - lovés dans le cœur humain -, quand ils sont aveuglés, ne parviennent plus à reconnaître leur véritable origine et leur véritable finalité ; cette dynamique vivifiante qui meut tout homme, au lieu donc de nous ouvrir à l'Altérité, nous renferme de façon mortifère sur nous-mêmes.

Ainsi, la liberté pourrait apparaître comme un projet, un chemin de sens donné à l'existence humaine. L'homme libre, c'est celui qui se met hors de lui-même, qui va vers les autres, vers le monde, pour revenir à soi et se connaître tel qu'il est, et reconnaître ce qu'il est. Ainsi, on ne naît pas libre mais on naît capable de liberté ! Plus la personne devient elle-même, plus elle devient libre. Chacun a à découvrir son chemin vers la liberté. Etre libre, ce n'est pas faire n'importe quoi. Ne peut devenir vraiment libre que celui qui accède à la connaissance du vrai et dont la volonté est guidée par cette connaissance. Jésus-Christ va à la rencontre de l'homme depuis toujours avec les mêmes paroles : « Vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libres » (Jean 8, 32). Et quel est donc ce chemin ? Jésus le révèle à qui veut bien l'entendre : « Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie. On ne vient au Père qu'en passant par moi » (Jean 14,6).

Andreea Ranghel



# Journée internationale des victimes de disparitions forcées au Burundi



Le 30 août marque la journée internationale des victimes de disparitions forcées. C'est un fléau qui ne cesse de s'accroître et qui doit de toute urgence être éradiqué. La célébration de cette journée est une occasion de sensibiliser le monde sur ce crime et les conséquences qu'il engendre sur les victimes et leurs familles.

L'article 2 de la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées définit la disparition forcée comme « *l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'Etat ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'Etat, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi* ».

*déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi*.

Dans les années 1960-1970, ce fléau était assez répandu dans les pays d'Amérique du sud comme l'Argentine, le Chili, Cuba. Aujourd'hui, on l'enregistre dans presque tous les coins du monde. En Afrique, notamment au Burundi, ce phénomène prend de l'ampleur. Il n'est pas anodin car on a pu constater qu'il s'agit non seulement d'un moyen pour certains dirigeants de consolider le pouvoir, mais aussi un moyen de répression des défenseurs des droits de l'homme, des opposants politiques, des victimes ou témoins d'actes de violation des droits de l'homme.

Au Burundi, les disparitions forcées sont de plus en plus récurrentes depuis la crise politique de 2015. On comprend bien le cri d'alarme lancé par l'ACAT Burundi le 30 août dernier. Elle déplore ainsi « *qu'au lieu de combattre ce phénomène de disparition forcée, le pouvoir de Bujumbura s'en sert pour faire régner la terreur et intimider toutes les voix discordantes, les proches de victimes n'ayant d'autres recours que les messages d'alertes via les réseaux sociaux* »<sup>3</sup>.

Face à la récurrence de ces actes, on remarque l'inertie de la justice, en plus du fait qu'elle soit composée majoritairement par des agents de l'Etat. Les disparitions forcées exigent tout de même des moyens sophistiqués afin de parvenir à faire disparaître toutes traces de vie. Les familles de victimes n'ont pas assez de moyens à leur disposition pour agir. Elles doivent visiter des cachots, des maisons d'arrêts officielles, espérant retrouver leurs proches. Or l'accès à ces lieux ne leur est pas facilement accordé et à côté des maisons d'arrêts officielles, il existe des lieux de détention secrète. Enfin, il arrive que les proches des disparus fassent l'objet des menaces et sont obligés de mettre fin à toutes démarches entreprises. Dès lors, il devient difficile, voire impossible de prouver ni la vie, ni la mort des personnes disparues.

Depuis la crise politique de 2015, le fléau de disparition forcée ne cesse de s'amplifier et plusieurs cas en ont été recensés. On rappelle ainsi le cas du journaliste Jean Birgirima, disparu depuis le 22 juillet 2016, de l'ancien militaire Nestor Nahimana disparu le 3 juin 2018, d'après les déclarations du FOCODE.

<sup>3</sup> Cri d'alarme de l'ACAT Burundi lors à l'occasion de la célébration de la journée internationale des victimes des disparitions forcées, 30 aout 2018, p1

Au niveau national, les efforts fournis par le gouvernement en place sont très insuffisants et mal orientés. L'appareil judiciaire n'est pas tout à fait indépendant et par conséquent ne saurait conduire des enquêtes sérieuses sur les disparitions forcées.

Jusqu'à ce jour, le Burundi a signé, mais n'a pas ratifié la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Cette signature engage tout simplement l'Etat Burundais à ne pas commettre d'actes contraires aux objectifs poursuivis par ladite convention.

En août 2017, le FOCODE (Forum pour la conscience et le développement), une ONG burundaise investie dans la lutte contre les disparitions forcées, a saisi la Cour Pénale Internationale afin que des poursuites soient engagées à l'encontre des auteurs de ces actes.

Au vu de l'inefficacité des institutions nationales, des procédures judiciaires internationales devraient effectivement être entamées. En septembre 2018, le conseil des droits de l'homme des Nations Unis a prolongé d'un an la commission d'enquête indépendante de l'ONU sur le Burundi. Elle pourra approfondir ses investigations et davantage accorder son attention sur la question des disparitions forcées.

Le fait de ne pas savoir si un proche disparu est mort ou vivant est une épreuve difficile à vivre. Il est donc impératif d'accompagner les proches des personnes disparues dans leurs recherches. Comme l'a déclaré le groupe de travail de la commission des droits de l'homme des Nations Unies sur les disparitions involontaires, « *Les victimes de disparitions forcée, dont on ignore où elles se trouvent et quel est leur sort, ne devraient pas être rappelées à notre souvenir seulement une fois par an. Chaque jour devrait être une journée des personnes disparues* ».

Le combat contre ce phénomène doit être mené chaque jour, car les auteurs de ces actes n'attendent pas le 30 août pour les commettre.

*Louise Doume Mbia*



Pour davantage d'informations, vous pouvez consulter le site de l'ACAT Burundi <https://www.acatburundi.org/> ou <http://sostortureburundi.over-blog.com/> ou encore <https://www.ligue-iteka.bi/>

# **Jan De Cock, travailleur social qui effectue depuis 25 ans un véritable « tour du monde des prisons »**



**Jan De Cock habite Anvers, où il travaille à mi-temps dans un hôpital en soins palliatifs. Il consacre le reste de son temps au bénévolat, dans les prisons. A ce jour, il a visité plus de 200 prisons à travers le monde. Il nous partage son vécu, des témoignages poignants qui lui ont été relatés.**

A l'heure du service militaire, après des études d'instituteur, Jan De Cock entame un service civil au Chili pour s'occuper des enfants des rues. Beaucoup de ces enfants se retrouvent en prison à cause de la drogue, ... Il les visite et découvre un monde qu'il ne connaît pas, des valeurs qu'il ne s'attendait pas à retrouver en prison telles que l'accueil, la patience. Il est interpellé, appelé à soutenir les prisonniers, leur montrer qu'ils sont plus que leurs méfaits. Il organise des ateliers pour eux en prison.

Il nous dit « *Si nous prenons au sérieux le texte de Matthieu 25, chaque fois que nous visitons un prisonnier, un malade, ... c'est Jésus que vous visitons. En prison, je ne vais pas demander son dossier au prisonnier, je l'accueille tel qu'il est devant moi, je cherche à voir le positif, le bien en lui. Le prisonnier a été jugé, la justice a fait son travail, ce n'est pas à moi à le juger une deuxième fois.* »

Il nous relate ensuite des expériences de séjours qu'il a lui-même passés dans différentes prisons. Un prisonnier africain, dont il partageait la cellule, lui dit qu'avant la colonisation, il n'y avait pas de prisons en Afrique et cet homme de raconter le souvenir d'un homme qui avait volé des poules. Le chef du village a convoqué tout le village et l'a réuni en cercle autour du voleur. Chaque villageois était invité à dire quelque chose de positif de cet homme. A la fin, c'est celui-ci qui devait trouver le moyen de réparer, de s'amender.

Diego, un détenu, avait tué un chauffeur, raconte Jan. Il reçoit la visite de la femme de sa victime. Comment est-ce possible ? Un jour cette veuve tomba gravement malade, elle devait subir une greffe de rein. On ne trouvait pas de rein compatible et c'est finalement lui, Diego, diagnostiqué compatible, qui a pu donner un de ses reins à l'épouse de sa victime !

Des personnes généreuses, capables de pardonner, Jan en a rencontré beaucoup, des familles de victimes qui prennent soin des criminels, mais aussi les acteurs de la prison, comme les directeurs. Un jour, il y a eu un tremblement de terre au Chili. Le directeur d'une prison a décidé de libérer tous les prisonniers pour qu'ils aillent aider leurs familles en difficulté. Il leur a demandé de revenir à la prison dans les trois semaines, il a ouvert toutes les portes et ils sont partis. Dix minutes plus tard, un tsunami a englouti la prison. Après trois semaines, 75 % des détenus sont revenus se présenter à la prison !

Son engagement est aussi avec les victimes bien que son amour pour les pauvres le pousse vers les prisonniers.

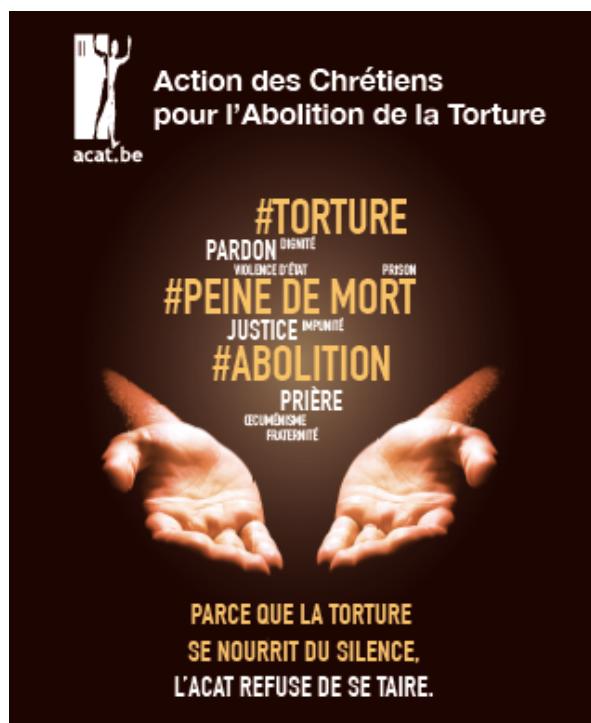
Il a rencontré la mère d'une victime des attentats du 11 septembre 2001 qui souffrait de la mort de son fils. Quand a eu lieu le procès des terroristes, elle s'est dit que ces hommes avaient aussi une mère et

elle est allée à leur recherche et a rencontré celle de l'un d'eux. Elle s'est rendu compte que cette mère souffrait autant qu'elle. A elles deux, elles ont fondé une association de mères de New York. Par la suite, des mères de victimes sont parties en Afghanistan pour rencontrer des mères de terroristes qui ont aussi perdu des enfants dans les attentats.

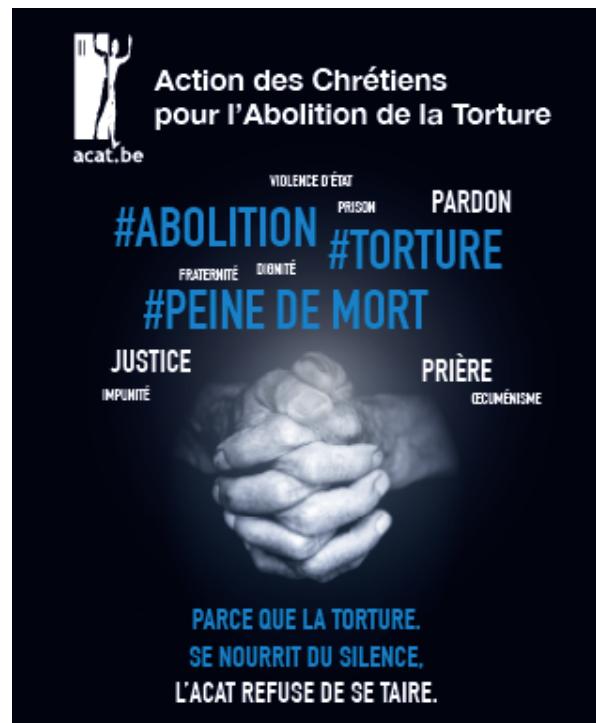
Faut-il être croyant pour pouvoir pardonner ? « *Non, j'ai rencontré des personnes non croyantes qui ont fait des démarches de pardon.* ». Il nous donne l'exemple de cette femme dont la fille a été assassinée. Elle a été consommée par la haine durant 8 ans. Un jour, elle rêve que sa fille lui demande de pardonner à son bourreau. Elle est révoltée ... mais ... le rêve se répète plusieurs fois. Elle finit par aller à la prison, nerveuse et tremblante, et rencontre le meurtrier dans le couloir de la mort. Elle le regarde dans les yeux et là, elle est remplie d'une paix qui ne la quitte plus. Elle est la seule personne qui visite encore cet homme. C'est une icône de la lutte contre la peine de mort !

Il faut lutter contre le mal mais aussi se laisser émerveiller par le pauvre. Et le mot de la fin : le bonheur c'est l'autre. « *Je suis parce que nous sommes. Ce qui se passe dans le monde, les 11.000 prisonniers en Belgique, qu'est-ce que cela a à voir avec ma réalité ? Mon bonheur : un cheminement avec les prisonniers, les malades. Les prisonniers m'ont beaucoup appris de mes propres libertés, de mes propres chaînes.* »

Nadine Dawance



Agissez pour la dignité.  
Rejoignez-nous: [www.acat.be](http://www.acat.be)  
Rue Brognier 44 | 1070 Bruxelles  
[info@acat.be](mailto:info@acat.be)



Agissez pour la dignité.  
Rejoignez-nous: [www.acat.be](http://www.acat.be)  
Rue Brognier 44 | 1070 Bruxelles  
[info@acat.be](mailto:info@acat.be)



# Nos derniers appels

## I. APPELS URGENTS JUIN –SEPTEMBRE 2018

### Septembre

- NICARAGUA Répression par le président **Ortega** de la société civile qui s'insurge (ACAT Espagne)  
VIETNAM Détenzione et condamnation arbitraires d'un paysan, **Dang Van Hien** (ACAT France)

### Août

Souscription au « **Cri d'alarme de l'ACAT Burundi** » à l'adresse de Mme Bachelet, haut-commissaire des droits de l'homme aux Nations unies à l'occasion de la journée internationale contre les disparitions forcées du 30 août (ACAT Burundi)

### Juillet

- TURKMENISTAN Reporter pour Alternative Turkmenistan News (ATN), **Gaspar Mataleev** enquêtait pour dénoncer le travail forcé géré par l'État dans les champs de coton (The Cotton Campaign)  
RDC **Carbone Beni, Grâce Tshiuza, Mino Bompomi, Cédric Kalonji, Palmer Kabeya** arrêtés sans mandat fin 2017 pour "offense à Dieu" toujours sous les verrous (ACAT France)  
BURUNDI Pétition demandant la libération de M. RUKUKI

### Juin

- CHINE Assignation à résidence de l'avocat Yu Wensheng et confession forcée (ACAT France)  
UE- LIBYE Mise sous séquestration du bateau de l'ONG Proactiva Open Arms par les autorités italiennes et criminalisation de l'équipage (OMCT)

## II. REDACTIONS SPECIALES

### AMERIQUE

- MEXIQUE Disparition forcée de **Sergio Rivera Hernández**. Cet indigène Náhua, du Mouvement Agraire Indigène Zapatiste (MAIZ), de la Commission des Droits Humains et du travail de la vallée Tehuacáne résiste contre le projet électrique Coyolapa-Atzalá (OMCT)

### AFRIQUE

- EGYPTE Les défenseurs des droits humains **Ezzat Ghoniem** et **Azzoz Mahgoub** sont victimes d'une disparition forcée (Amnesty)  
SOUUD DU SUD Détenzione arbitraire et au secret de **M.Bashir Ahmed Mohamed Babiker**, dont la santé se détériore, par le NSS (services de renseignements) (ACAT-Suisse)  
L'universitaire **Peter biak Ajak**, victime d'une arrestation arbitraire et disparition forcée (LRWC)  
MAURITANIE Nouvelles arrestation et détenzione arbitraires de **Biram Dah Abei** (OMCT)  
ANGOLA **Joaquim Costa Zangui, alias Lutambi**, enlevé par des inconnus le 12 août, est victime d'une disparition forcée : il a mobilisé les habitants de Massaque pour l'élection du président de leur Commission résidentielle (Amnesty)  
OUGANDA Harcèlement et détenzione arbitraire de **Robert Kyagulanyi, alias Bobi Wine**, chanteur et homme politique très populaire (Amnesty)

ASIE

- VIETNAM **Ho Duy Hai**, condamné à mort en 2008 pour un double-meurtre à la suite d'une enquête largement bâclée et injuste risque l'exécution (ACAT FR.)
- OUZBEKISTAN **Emprisonnement arbitraire**, mauvais traitements à l'encontre d'**Agzam Turgunov** défenseur des prisonniers condamnés qui avait été libéré en octobre 2017 (OMCT)
- KAZAKHSTAN **Détention arbitraire** et soins post-opératoires déniés à **Mouratbek Tounguichbaïev**, militant qui risque de perdre la vue (Amnesty)
- MYANMAR Détention des journalistes de Reuters couvrant la persécution des Rohingas, **Wa Lone** et **Kyaw Soe Oo**, condamnés à 7 ans de prison (Amnesty)
- UEA/ YEMEN Disparitions forcées -harcèlement et répression systématiques de défenseurs et journalistes- de: Kamal al Shawish, chercheur pour l'Organisation Mwatana d'Hodeida, victime d'un enlèvement et d'Awad Kashmeem, journaliste de la ville de Mukalla disparu le 18 février 2018 (BHRS, ACAT-Allemagne)
- BANGLADESH **Détention arbitraire du photographe Shahidul Alam**, probablement torturé (Amnesty)
- VIETNAM Conditions de détention préoccupantes pour **Mme Tran Thi Nga**, qui purge une peine de neuf ans à Gia Trung (Mang Yang, province de Gia Lai) (ACAT FR.)
- IRAN **Ramin Hossein Panahi**, Kurde d'Iran, sur le point d'être exécuté (Il l'a été le 8 septembre) (Amnesty)  
Condamnation inique, **détention prolongée** et déni de soins à **Nazanin Zaghari-Ratscliffe** (ACAT Allemagne)

FEDERATION DE RUSSIE ET EUROPE / MOYEN ORIENT

- RUSSIE **Disparitions forcées** de M.M **Victor Filinkov**, spécialiste informatique et **Iouli Boïarchinov** militant de la société civile, vus pour la dernière fois le 28 juillet dans un centre de détention à Yaroslavl, qui seraient « en transit vers un lieu tenu secret » (Amnesty)  
De la **détention du réalisateur ukrainien Oleg Sentsov**, en grève de la faim (FIDH)  
Détention préventive abusive de l'historien **Dmitriyev**, lié à l'organisation Mémorial et harcèlement judiciaire grave. L'historien encourt de 15 à 20 ans de prison (Amnesty)
- ISRAËL Détention d'**Avner Gvaryahu**, qui dirige " Breaking the Silence", de MM **Schatz et Sfard**, conseillers communications et juridique de l'ONG, alors qu'ils investiguaient l'agression de six membres de l'ONG Ta'ayush, ainsi que sur les restrictions prises à l'encontre de la **Barbur Gallery**, ces organisations se dressant contre l'occupation israélienne des territoires palestiniens (OMCT)

Ramin Hossein Panahi



### III. LA TERRE, LE MONDE, LE TEMPS TOURNENT : DES NOUVELLES SINISTRES ET D'AUTRES MOINS !



**Abdulkareem al-hawaj** (mineur au moment de son arrestation) aurait-il été exécuté avec 3 autres condamnés Chiites en début d'année 2018 ? Tout aussi préoccupant : l'appel de **Xu Youchen**, condamné à mort en 2016, a été rejeté par la cour suprême du Henan en février 2018.

Amnesty note certes 2 591 exécutions capitales dans 53 pays en 2017, soit une baisse notable par rapport aux 3 117 enregistrées en 2016. D'autre part nous célébrons la commutation des peines capitales de Thomas Whitaker (Texas), Jack Greene (Alabama), William Montgomery et Raymond Tibbetts (Ohio).



Au Japon, en revanche, deux condamnés à mort de 44 et 69 ans ont été pendus en décembre 2017. Dans le même registre, la communauté internationale nourrit de vives inquiétudes concernant **Asia Bibi**, mère chrétienne pakistanaise de 5 enfants, condamnée pour blasphème en 2010. La Cour suprême prépare sa sentence finale.

Dans la catégorie harcèlement judiciaire ayant de lourdes conséquences, nous relevons notamment : **Rafael Marques De Moraes**, qui est comparu devant la justice en avril pour avoir dénoncé des achats frauduleux de hauts fonctionnaires angolais.

La fratrie **Leyva** (Adairis, Anairis Miranda et Fidel Batista), du mouvement Cubain Reflexión, a entamé une troisième grève de la faim en janvier.



L'appel d'**Afgan Mukhtarli**, journaliste enlevé à Tbisili puis extradé en Azerbaïdjan a été rejeté par la cour Suprême. Le procès d'**Oyoub Titiev** (Tchétchénie, Mémorial) est en cours.

## IV. ALLELUIA !

Mme Tep Vanny, Roberto Carlos Ruiz Hernández et Victoire Ingabire



Libération de **Mme Tep Vanny** dont le rôle a été proéminent lors de la mobilisation des communautés de Phnom Penh's Boeung Kak (objet de plusieurs courriers), après 735 jours de détention.

En 2000, **Susan Kigula** a été condamnée à mort en Ouganda pour un crime qu'elle n'a pas commis. Après 16 ans dans les couloirs de la mort, elle a réussi à faire valoir son innocence.

L'opposant congolais **Paulin Makaya**, président du parti d'opposition Unis pour le Congo (UPC), a été libéré lundi 17 septembre 2018.

**Abandon des charges criminelles** contre le Gabonais **Bertrand Zibi Abeghe**, mais qui restait en prison (juin 2018).

Détenu depuis 2010, l'opposante **Victoire Ingabire**, présidente des Forces démocratiques unifiées Inkigi (FDU-Inkigi), est libre depuis ce 15 septembre. Elle a bénéficié comme 2 140 prisonniers de la grâce présidentielle.

Le 10 juillet 2018 la poétesse veuve de **Liu Xiaobo**, **Liu Xia**, s'est envolée vers l'Europe, après huit années d'assassinat à résidence et d'isolement total

**Moussa Biram et Abdallah Mattalah -IRA** Mauritanie-ont été libérés aux ides de juillet Le journaliste ouzbek **Bobomourodd Abdoullaïev** (RS 02-18) a été libéré le 6 juillet

**Roberto Carlos Ruiz Hernández**, migrant hondurien emprisonné est finalement libre depuis le 31 mai. Il espère trouver aux États-Unis une vie meilleure. Mais, dans ces conditions, selon la loi en vigueur au Mexique, sa plainte pour torture ne pourra malheureusement être maintenue. Roberto Carlos remercie tous les sympathisants de l'ACAT qui se sont mobilisés pour lui et les invite à prier pour tous les migrants victimes de torture au Mexique afin qu'ils obtiennent justice qu'ils décident de rester ou qu'ils ne fassent que transiter.



BIEN QU'IL AIT  
PURGÉ SA PEINE,  
PAULIN MAKAYA  
N'EST TOUJOURS  
PAS LIBÉRÉ

ACAT

Libération de **Radwan Daoud** des « mains » du NISS soudanais (AU d'aout 2012 !)

Le Tchadien **Mayadine Mahamat Babouri** a été libéré au printemps 2018 (mais tabassé par des ministres en juin) Une cour martiale a relaxé les 22 militaires des Forces de défense du Lesotho (LDF) accusés de mutinerie (AU décembre 2015)

En février, dans la foulée de la démission du Premier Hailamariam Desalegn, une grâce gouvernementale a été accordée à **746 détenus éthiopiens** et à **Nega Eskinder**, journaliste emprisonné depuis 7 ans !

**V. RECAPITULATIF DES LIBERATIONS 2018**

<b>Pays</b>	<b>Qui ?</b>	<b>Libéré</b>
Lesotho	<b>22 militaires des Forces de défense du Lesotho (LDF)</b>	18-12-17
Soudan	<b>Radwan Daoud</b>	18-01-18
Mauritanie	<b>Moussa Biram et Abdallah Mattalah</b>	Vers le 15-7
Chine	<b>Veuve de Liu Xiaobo, l'artiste Liu Xia</b>	Vers le 10-7
Burundi	<b>Victoire Ingabire</b> , présidente des Forces démocratiques unifiées Inkingi	15-09-18
Ouzbékistan	<b>Journaliste Bobomourod Abdoullaïev</b>	7 mai 2018
Congo-Brazza	<b>Paulin Makaya</b> , président du parti d'opposition Unis pour le Congo (UPC)	13-09
Chili	<b>machi Francisca Linconao</b> autorité mapuche accusée d'incendie volontaire ayant entraîné la mort	Mai 2018
Tchad	<b>Mayadine Mahamat Babouri</b> , journaliste et chanteur	5-04-18
Guinée Equatoriale	Libération en février de <b>Nsé Ramón Esono Ebalé</b>	7-03-18
Turquie	<b>Taner Kılıç</b> Président d'Amnesty Turquie	15-08-18
Corée du sud	<b>Lee Young-joo</b> , secrétaire générale des Syndicats coréens KCTU détenue pour l'affaire du Ferry Sewol ( <b>Rédaction spéciales 2015-16</b> )	14-06-18
Ethiopie	<b>Nega Eskinder</b> , journaliste ( <b>Appel oct. 2011</b> )	14-02-18
Cambodge	<b>Tep Vanny</b> (communautés de Phnom Penh's Boeung Kak)	20-08-18
Soudan	<b>Matar Younis Ali Hussein</b> , religieux souffrant de troubles de la vue (RS 5-18)	En juillet
Mexique	<b>Roberto Carlos Ruiz Hernández</b> est finalement libre	31-05-18



## Cotisation 2019

Chers membres,

2019 approche à grands pas... nous vous invitons à payer votre cotisation annuelle à l'ACAT. Tous les membres individuels de l'ACAT sont d'ores-et-déjà invités à verser leur cotisation annuelle de 30 € sur le compte de l'ACAT : BE07 7765 9456 8166.

La cotisation annuelle vous donne droit à recevoir les Appels urgents (information et modèles de courriers à envoyer aux autorités concernant des victimes précises de torture), l'ACAT-Info et les invitations aux divers événements (célébrations, conférences) organisés par notre association.

Par le passé, il nous est arrivé de ne pas envoyer de rappels systématiques en cas de non-paiement de la cotisation. Il était en effet attendu de nos membres qu'ils soient eux-mêmes attentifs et responsables.

Pour ne pas oublier votre cotisation annuelle, nous vous rappelons qu'il est également possible d'introduire un ordre permanent de virement automatique et de verser à l'ACAT, à la périodicité qui vous convient, un montant fixe de votre choix. Par exemple, en faisant un ordre de 5 € par mois, vous aurez non seulement payé votre cotisation mais également fait à notre association un don de 30 €, bien utile pour la réalisation de nos projets.

Je reste à disposition de toutes vos questions !

Michael Bougard, Trésorier

ACAT Belgique, Rue Brogniez, 44. 1070 Bruxelles.

[acat.belgique@gmail.com](mailto:acat.belgique@gmail.com)

Tel : 04.60.95.97.16

Compte : BE07 7765 9456 8166



# Prière au cœur de la violence

O Dieu, ton don le plus grand est l'amour.

Dieu tout puissant, nous élevons nos cœurs vers toi en implorant ta miséricorde.

Aide-nous, tes enfants, dans ce monde de souffrance, de douleur et d'injustice.

Nous nous tournons vers toi en ces moments pénibles en demandant de l'aide pour nos frères et sœurs, victimes de la violence sous toutes ses formes. Nous nous sentons impuissants devant leur besoin d'aide.

Seigneur, aie pitié de nous. Écoute notre voix qui est aussi celle des victimes de toute guerre et de toute violence.

Tendre vers la paix est plus que tendre vers une personne. C'est tendre vers toi, Seigneur, qui est notre paix.

Seigneur, rappelle-nous toujours que le plus grand de tes dons est l'amour.

Seigneur, mets-en nous ta lumière, qu'elle nous permette de trouver les véritables racines de la paix qui pénètrent le cœur de l'homme réconcilié avec toi.

Seigneur Jésus, Prince de la Paix, apprends-nous à mettre en œuvre une paix qui soit fruit de vérité et de justice.

Nous te supplions d'envoyer l'Esprit Saint. Qu'il réconcilie le cœur de tout homme et de tous les peuples.



**Prière du Père Tardivy, o.p. Jérusalem**